

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2024.1.7.7

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 18 JANVIER 2024 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN.

Date de la convocation :
05/01/2024

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Pascale GOMES a donné pouvoir à Noël BOURSIN, Kadir MEBAREK a donné pouvoir à Henri MELLIER, Lionel WALKER a donné pouvoir à Séverine FELIX-BORON, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

Date de l'affichage :
12/01/2024

ABSENTS EXCUSES

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE.

Nombre de membres :
en exercice : 30
présents ou représentés : 26

**OBJET : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES
CONCEDANTES ET REGIES**

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2023.6.33.184 du 18 octobre 2023 relative à la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que la CAMVS est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement, de GEMAPI et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT la vocation de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à accompagner les collectivités dans l'organisation technique, administrative et financière des services publics locaux en réseau et des activités qui leur sont liées ;

CONSIDERANT que l'adhésion à l'association FNCCR permet aux services de la Communauté d'Agglomération de disposer d'informations et de formations sur des thématiques précises, et d'un accompagnement à la fois juridique et réglementaire ;

DECIDE

Article 1er : D'APPROUVER l'adhésion de la CAMVS à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, pour l'année 2024,

Article 2 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 18 janvier 2024 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20240118-53366-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/24

Publication ou notification : 22/01/2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp is partially visible, with the text "LE BUREAU COMMUNAUTAIRE" and "MELUN" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Franck Vernin".

Franck Vernin